



Residis remboursement caution

Par **magsab**, le **11/09/2011** à **11:34**

Bonjour,

Déjà deux mois et demi et toujours pas de nouvelles de la société résidis (spécialisé dans la location étudiante) et toujours pas de remboursement de la caution!

Voilà 15 jours que j'ai envoyé une lettre avec AR qui n'a pas été retirée.

Nous sommes plusieurs personnes dans le même cas.

Ils rendent les cautions après trois mois après arcellement téléphonique.

Quoi faire pour faire sanctionner de telles pratiques abusives.

Si on multiplie la caution par le nombre de locataires cela représente plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Cordialement

jfLire la suite

Par **mimi493**, le **11/09/2011** à **13:48**

Allez au tribunal d'instance pour faire une requête au greffe de la juridiction de proximité